

Non à l'abandon des animaux !

Les vacances estivales se conjuguent trop souvent avec une recrudescence de l'abandon des animaux de compagnie.



Cela est pourtant considéré comme un acte de maltraitance, puni par loi. En effet, des solutions de garde multiples existent, facilement accessibles sur Internet. Il est également possible de contacter des associations spécialisées dans le bien-être animal, dans lesquelles les chiens et chats errants et mal en point sont revigorés, stérilisés, identifiés, puis proposés à l'adoption. Une membre du conseil de participation citoyenne a proposé à la ville de relayer cette cause, soutenue par la municipalité.

Adopter un animal c'est en être responsable.

<http://www.youtube.com/watch/Uct0FBWtXWc>

Liens utiles

[Stop abandon : site du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire](#)